

Procès-verbal Conseil municipal du mercredi 20 Mars 2026

Nombre de membres en exercice : 15

Par suite d'une convocation en date du 16 Mars 2026, les membres composant le Conseil municipal de LOUBEYRAT se sont réunis, Salle polyvalente, le 20 Mars 2026 à 18 heures sous la présidence de M. BERTHELOT Laurent (doyen d'âge) puis de M. GUILLOT Lionel, après son élection en qualité de Maire.

Présents : M. GUILLOT Lionel, le Maire

Mme BARADUC Gaëlle, M. BERTHELOT Laurent, Mme BONNARD-MAZZOLINI Claire, M. BRUNEL Richard, M. CORSO Grégory, M. DUMAS Christophe, Mme EYDIEUX Marianne, Mme FAIDIT Catherine, Mme GARDARIN Evelyne, M. GUILLEMOT Jean-Michel, Mme LE BLANC Anne-Clotilde, Mme MENUGE Marie-Claire, Mme MONTBOBIER Murielle, M. RUDELLE Dorian.

Excusé : /

Absent : /

Mme BARADUC Gaëlle a été élue secrétaire de séance.

Validation du procès-verbal de la séance du 25 février 2026.

Le procès-verbal du conseil municipal a été diffusé à l'ensemble des élus qui sont réputés en avoir fait lecture.

Le compte rendu de la séance du 25/02/2026 est validé à l'unanimité.

Utilisation des délégations du conseil municipal au maire :

Enumération faite des utilisations des délégations du conseil municipal au maire.

+ Bons pour accord

Entreprise	Date	N° Devis	Description	Montant	Validé	Date validation
SPRINT	17/12/2025	26624-H30 C21XT2VAZDE	Fournitures administratives	115,74 €	BPA	05/01/2026
DETERCENTRE	19/01/2026	DC0011839	Remise en état de l'autolaveuse	214,25 €	BPA	21/01/2026
SG CONCEPT	17/01/2026	D-202601-158	Remise en état appartement communal	1 439,03 €	BPA	21/01/2026
ESCOMEL	09/01/2026	DE20184	Caoutchou lame à neige	1 321,21 €	BPA	26/01/2026
REAKTIV	30/01/2026	OFFRE 24090	Enrobé de réparation	1 133,52 €	BPA	30/01/2026
DEFIBRILLATEUR CENTER	30/01/2026	D-4534	Electrodes pédiatriques DAE mairie	132,00 €	BPA	30/01/2026
BACHES MATUSSIÈRE	29/01/2026	D26010077	Réparation barnums	399,00 €	BPA	31/01/2026
IPC	29/01/2026	CHALCHATT9MAL8	Produits ST	679,68 €	BPA	31/01/2026
CMG	04/02/2026	AU00050634/D	Durite	108,56 €	BPA	04/02/2026
DOME PIECE AUTO	11/02/2026	D1029873P	Liquide de frein	46,00 €	BPA	11/02/2026
FABREGUE	04/02/2026	D26924-H30 C28VGCZLLM	Code électoral	16,80 €	BPA	11/02/2026
FOUSSIER	04/02/2026	D26000256277	Petites fournitures ST	1 513,79 €	BPA	05/02/2026
SYND SIOULE ET MORGE	11/02/2026	DV2026-053	Extension réseau assit collectif Chemin du Sans Souci	3 289,31 €	BPA	18/02/2026
SAS AFDA	02/02/2026	Devis 2026-12	Formation MAC SST - 2 agents	100,00 €	BPA	18/02/2026
DORAT	29/01/2026	D014880	Réparation taille-haie électrique	128,65 €	BPA	23/02/2026
FOUSSIER	24/02/2026	D26000419290	Petites fournitures ST	105,53 €	BPA	24/02/2026
RAY	24/02/2026	D1110001674	Réparation godet tracteur	56,14 €	BPA	25/02/2026
ESPACE AUTOMOBILE d'Auvergne	16/03/2026	D17983	Réparation	347,05 €	BPA	25/02/2026
FABREGUE	25/02/2026	27132 - H30 C28W12KCTVV	Fournitures administratives + Drapeaux	120,07 €	BPA	02/03/2026
FABREGUE	26/02/2026	27144 - H30	Fournitures administratives	23,88 €	BPA	02/03/2026
ESPACE AUTOMOBILE d'Auvergne	03/03/2026	18032	Réparation porte Master	134,05 €	BPA	04/03/2026
Auvergne Contrôle VGP	02/03/2026	49	Contrôle tracto + portes sectionnelles	255,60 €	BPA	04/03/2026
DOME PIECE AUTO	04/03/2026	D1030306	Filtres véhicules	244,22 €	BPA	04/03/2026
MENUISERIE BRUNIER	08/12/2025	DEVIS 274	Pergolas + bancs parc sportif	10 968,00 €	BPA	04/03/2026
E-STRUCTURE	04/03/2026	DEVIS AS3017	Etude structure préau + local archives	1 860,00 €	BPA	09/03/2026
AMP	11/03/2026	DEVIS 16115714	Friteuse gaz	2 997,72 €	BPA	11/03/2026
STEPHAN ARNAULD	18/03/2026	DE0000087	2 Switch école	248,40 €	BPA	18/03/2026
DORAT	17/03/2026	D015093	Pièce de rechange Kubota	4,32 €	BPA	18/03/2026
SCB	18/03/2026	OFFRE 08991	Dalles béton pergolas	1 340,99 €	BPA	18/03/2026

- Délibération n° 2026-03-2-001 examinée le 20/03/2026 – Election du maire.

Il est rappelé que le maire est élu parmi les membres du conseil municipal au scrutin secret (art. L 2121-21), à la majorité absolue pour les deux premiers tours, et à la majorité relative pour le troisième tour, le plus âgé étant élu en cas d'égalité des suffrages (art. L 2122-7 et L 2122-7-1).

M. Lionel GUILLOT est seul candidat pour cette élection.

Avec 13 votes pour M. Lionel GUILLOT et 2 votes blancs, M. Lionel GUILLOT est proclamé dès le premier tour maire de Loubeyrat.

- Délibération n° 2026-03-2-002 examinée le 20/03/2026 – Détermination du nombre d'adjoints.

La loi prévoit la nécessité de désigner au moins un adjoint au maire (art. L 2122-1), le conseil municipal en déterminant le nombre sans que celui-ci puisse excéder 30 % de l'effectif légal du conseil municipal (art. L 2122-2). Pour la commune de Loubeyrat, le nombre d'adjoints ne peut être supérieur à quatre.

Par conséquent, avant de procéder à l'élection du ou des adjoints au maire, le conseil municipal doit préalablement en déterminer le nombre, dans la limite maximale précitée. Si l'application de ce pourcentage de 30 % ne donne pas un chiffre rond, le nombre maximum d'adjoints au maire possible pour la commune considérée est celui correspondant au chiffre entier inférieur.

M. Le Maire propose la création de 4 postes d'adjoints. Le conseil municipal, à l'unanimité, valide la création de 4 postes d'adjoints.

- Délibération n° 2026-03-2-003 examinée le 20/03/2026 – Election des adjoints.

L'élection des adjoints au maire pour les communes de 1 000 habitants et plus s'effectue au scrutin de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel, avec une obligation de stricte parité pour ces listes dans les communes de 1 000 habitants et plus. « Si, après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité des suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus » (art. L 2122-7-2). Le scrutin s'effectue au bulletin secret.

Mme Gaëlle BARADUC présente une liste avec 4 candidats pour les postes d'adjoints : Mme Gaëlle BARADUC, M. Christophe DUMAS, Mme Marianne EYDIEUX, M. Dorian RUDELLE.

Avec 13 votes pour la liste de Mme BARADUC et 2 votes blancs, sont proclamés adjoints au maire Mme Gaëlle BARADUC, M. Christophe DUMAS, Mme Marianne EYDIEUX et M. Dorian RUDELLE.

- Lecture de la charte de l'élu.

M. le Maire fait lecture de la charte de l'élu qui a été distribuée à l'ensemble des membres du Conseil municipal.

- Délibération n° 2026-03-2-004 examinée le 20/03/2026 – Délégations du conseil municipal au Maire.

Dans un souci de favoriser une bonne administration communale, durant le présent mandat, monsieur le Maire propose que le conseil municipal lui donne certaines délégations.

A l'unanimité, le conseil municipal définit les délégations qu'il donne au maire. L'ensemble des délégations est consultable sur la délibération. Il est précisé que l'utilisation d'une délégation par le maire fera l'objet d'une information aux membres du conseil municipal.

- Délibération n° 2026-03-2-005 examinée le 20/03/2026 – Indemnités de fonction des élus.

Le montant des indemnités de fonction est fixé en pourcentage du montant correspondant à l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique et varie selon l'importance du mandat ainsi que la population de la collectivité. Lorsque le conseil municipal est renouvelé, la délibération fixant les indemnités de ses membres intervient dans les 3 mois suivant son renouvellement (art. L 2123-20-1). Dans le cas où tous les postes d'adjoints ne seraient pas pourvus, le calcul de l'enveloppe indemnitaire doit être obtenu sur la base du nombre réel d'adjoints, ceux-ci devant en outre détenir

une délégation de fonction (JO AN, 20.01.2009, [question n° 32322](#), p. 542). En effet, l'octroi de l'indemnité à un adjoint est toujours subordonné à « l'exercice effectif du mandat », ce qui suppose d'avoir reçu une délégation du maire sous forme d'arrêté. Des majorations sont possibles (art. L 2123-22 et R 2123-23).

A l'unanimité, le conseil municipal fixe les indemnités de fonctions des élus de la façon suivante :

- Maire : 55,7 % de l'indice terminal de la fonction publique ;
- Adjoint : 4,86 % de l'indice brut terminal de la fonction publique par adjoint
- Conseiller municipal ayant délégation : 4,86 % de l'indice brut terminal de la fonction publique.

- Délibération n° 2026-03-2-006 examinée le 20/03/2026 – Election des représentants des communes au sein des syndicats de communes et syndicats mixte.

L'ensemble des représentants ont systématiquement été élus avec 15 votes. Aucun vote blanc ou nul n'a été annoncé.

	représentant(s) titulaire(s)		suppléant
Syndicat Mixte Sioule et Morge	Lionel GUILLOT	Christophe DUMAS	Jean-Michel GUILLEMOT
Territoire d'Energie 63 (TE 63)	Lionel GUILLOT		Gregory CORSO
Parc National des volcans d'Auvergne	Marie-Claire MENUGE		Laurent BERTHELOT
EPF SMAF	Christophe DUMAS		Dorian RUDELLE
Mission Locale Riom Combrailles	Gaëlle BARADUC		
Agence France locale	Christophe DUMAS		
SMAD	Marianne EYDIEUX		Murielle MONTBOBIER
SEMERAP	Lionel GUILLOT		
SBA	Marie-Claire MENUGE		

- Délibération n° 2026-03-2-007 examinée le 20/03/2026 – Création de la commission communale des finances.

M. le Maire propose la création de la commission communale des finances afin de préparer le vote des budgets primitifs.

La commission est créée à l'unanimité et les membres suivants sont élus avec 15 votes :

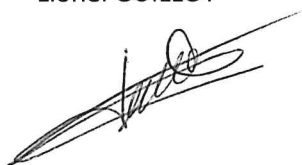
M. Christophe DUMAS, Mme Marie-Claire MENUGE, Mme Murielle MONTBOBIER, Mme Claire BONNARD-MAZZOLINI.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18h55.

Procès-verbal arrêté le 24/04/2026

A Loubeyrat

Le Maire
Lionel GUILLOT




La Secrétaire de séance
Gaëlle BARADUC

